

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Communauté de communes P****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2026\_045****OBJET :****COMMISSION 2 -  
DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE -  
ALIMENTATION**

*Signature d'un bail  
commercial pour la  
cellule n° 8 (2.1) du  
village d'artisans de  
Saméon avec la société  
PVLM*

**Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 43  
Procurations : 8

**Nombre de votants : 50**

L'an deux mille vingt six, le deux mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 février 2026, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART  
Olivier VERCROYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT  
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT  
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS  
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

**Absents excusés :**

Isabelle LEMOINE

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026**

**Délibération CC\_2026\_045**

**COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION**

***Signature d'un bail commercial pour la cellule n° 8 (2.1) du village d'artisans de Saméon avec la société PVLM***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC\_2018\_110 du Conseil communautaire relative à la détermination de la politique de location du village d'artisans de SAMEON,

Vu la délibération CC\_2019\_212 du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2019, relative à la politique de location sur le Village d'artisans de SAMEON.

Vu la délibération CC\_2025\_054 du Conseil communautaire en date du 31 mars 2025, relative à la politique de location sur le Village d'artisans de SAMEON,

Considérant que la politique de location a été revue et que les loyers sont désormais fixés à 40 € HT/m<sup>2</sup>/an,

*Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 18 février 2026.*

Le village d'artisans de SAMEON comprend huit cellules commerciales aménagées à destination d'artisans, et afin de leur permettre d'effectuer du stockage.

Le montant du loyer est de 40 € HT/m<sup>2</sup>/an, auxquelles s'ajoutent une provision de charges mensuelles (remboursement taxe foncière, assurance, électricité, entretien des espaces verts et toutes autres charges imputables) évaluées à hauteur de 180 € TTC.

La cellule 8 (2.1) dont la surface est égale à 186 m<sup>2</sup>, moyennant un loyer de 7 440 € HT/an, soit 8 928 € TTC/an.

Soit 620 € HT/mois, soit 744 € TTC /mois.

A cela s'ajoute une provision pour les charges mensuelles évaluées à 150 € HT soit 180 € TTC, soit 1 800€ HT/an et 2 160 € TTC/an.

Soit, un loyer mensuel avec charges de 770 € HT, soit 924 € TTC/mois.

Soit, un loyer annuel avec charges de 9 240 € HT/an, soit 11 088 € TTC/an.

Il est envisagé la signature d'un bail commercial d'une durée de neuf ans, avec droit au renouvellement avec la Société PVLM, spécialisée dans la location de matériel pour bâtiment, apporteur d'affaires, vente de machines outils.

La cellule 8 (2.1) disponible au sein du Village d'artisans à SAMEON répond à leurs besoins.

Le bail devra être signé dans un délai de 3 mois à compter de la présente délibération.

**Ne prend pas part au vote :**  
Léone PIERKOT

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :**

- ***D'autoriser son Président ou son représentant à signer un bail commercial ainsi que tout avenant ou document afférant à ce dossier pour la cellule n° 8 (2.1) du village d'artisans de SAMEON, avec la société « PVLM » ou toute société qui pourra s'y substituer, dans les conditions ci-dessus énoncées, pour un montant de loyer de 40 € HT/m<sup>2</sup>/an indexé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sur la base de l'indice des loyers commerciaux du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1, auquel s'ajoutent les charges***
- ***Mandater Me LESAGE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE pour la rédaction de ce bail commercial,***
- ***Mandater Me DEKERLE, huissier de justice à PONT-A-MARCQ pour la réalisation de l'état des lieux.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

**Valérie NEIRYNCK**

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK  
Date de signature : 04/03/2026  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Luc FOUQUETRY**

Signé électroniquement par : Luc FOUQUETRY  
Date de signature : 04/03/2026  
Qualité : PRESIDENT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_045
Objet :	Signature d'un bail commercial pour la cellule n°8 (2.1) du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_045-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_045-DE-1-1_0.xml	text/xml	933 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2026_045.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_045-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 mars 2026 à 17h43min16s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 mars 2026 à 17h50min58s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	4 mars 2026 à 17h51min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 17h51min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 17h51min18s	Reçu par le MI le 2026-03-04